Mémoire faisant suite à l'audience

À qui le droit,

En tant que requérant qui a déclenché cette commission, je vous évite de ma présentation pour passer immédiatement aux faits. J'ai décidé d'écrire ce mémoire après les audiences, puisque je me doutais bien que quelques éléments allaient me passer par la tête après les discussions que nous avons eu le 16 et 17 juin dernier.

Premièrement, j'ai écrit dans ma requête*, '' Bref, les divers intervenants s'envoient la balle entre eux en espérant que peut-être un jour nous allons abandonner le combat. Les lois environnementales semblent avoir surpasser le bon jugement de la population, qui, dans ce cas, serait extrêmement bénéfique pour les 2 partis d'être mis de l'avant''*. J'ai constaté que bon nombre de fois lors de cette audience, les écrits de la requête étaient juste. Le ministère retourne le blâme envers les organismes de bassin versants ou les MRC en leur disant que des programmes sont à leur disposition, qui ceux-ci se disent impuissants et manque d'appui du ministère. Même chose du côté de la ville de Victoriaville qui présente un projet dit ''complet'' et prêt à mettre en œuvre, alors que le ministère demande encore des études complémentaires. Le Groupe Conseil Agro Bois-Francs dit également travailler avec les producteurs agricoles pour prévenir l'érosion, mais n'est pas supporté par Prime-vert pour aménager de gros cours d'eau comme la Bulstrode. Ce sont que quelques exemples parmi une bonne dizaine au cours des deux soirs d'audience que nous avons constatés. Le trop grand nombre d'intervenants jouant tous un rôle différent autour d'une simple rivière vient extrêmement complexifier les démarches pour limiter l'érosion des terres agricoles. Chacun d'eux émettent des faits, parfois contradictoires, et empêche l'avancement des démarches. Donc, quand nous, producteurs agricoles, en tant que grands perdants dans toute cette collusion, entendons des organismes tel que le CISA proposer à la commission d'intégrer plus d'intervenants, plus de gens, faire encore plus de consultations et demander des études supplémentaires, nous ne pouvons que vous exprimer notre insatisfaction de voir un tel organisme être intégré dans cette problématique.

Deuxièmement, j'ai soulevé à deux reprises pendant l'audience, le questionnement suivant : Pourquoi le ministère des Transports a le pouvoir d'intervenir sur les berges de la rivière Bulstrode lorsqu'un tronçon de sa route est menacé par l'érosion? Questionnement qui s'est avéré sans réponse. Bien sûr, nous préférons voir le MTQ enrocher les berges plutôt que

d’exproprier une propriété agricole pour construire une route qui détourne un site d’érosion, puisque l’impact sur les terres agricoles est minimisé. Mais il serait intéressant de se questionner à savoir ce qui rend une route plus prioritaire à protéger qu’une terre agricole? Pourquoi les infrastructures gouvernementales sont protégées mais que les terres et bâtiments agricoles ne le sont pas?

Troisièmement, plusieurs études ont été réalisées au cours des dix dernières années pour connaître les impacts du dragage du réservoir, de l’impact des travaux dans la rivière, la provenance des sédiments et j’en passe. Bien qu’un minimum d’études soit nécessaire avant de commencer un tel projet, je crois que la limite à été atteinte en ce qui attrait d’études. Plus de 25 auraient été réalisés seulement depuis que le projet de dragage du réservoir est sur la table. Je serais bien curieux de connaître le coût réel de toute cette documentation, qui en majorité du temps, nous mets en garde en nous révélant que des possibles conséquences sont éventuellement envisageables si Victoriaville drague son réservoir, ou que si des aménagements sont réalisés dans la rivière. Elles nous émettent également des solutions possibles, mais aucune avec certitude que ces solutions sont efficaces, ou que ces conséquences auront vraiment lieux. Ce qui m’amène a vous dire que si une bonne partie de ce budget dépensé en études aurait servi à réaliser quelques travaux expérimentaux dans la rivière, nous serions assurément en mesure, après dix ans d’essai, d’en tirer des conclusions avec beaucoup plus de certitude que de seulement évaluer une bonne vingtaine d’études faites par des gens qui demeurent à des centaines de kilomètres de la Bulstrode, et qui n’ont jamais mis pied sur terre pour venir voir la crue des eaux printanière ou le comportement de celle-ci lors de fortes pluies. Ce que nous réclamons est de protéger nos terres, terrains et boisés et non pas de faire de la Bulstrode un moteur économique servant redémarrer l’économie après la crise que nous venons de vivre.

Un autre point qui se doit d’être abordé est celui du coût des enrochements. Victoriaville a étudié la possibilité d’enrocher les 9 pires kilomètres d’érosion de la Bulstrode, ce qui réduirait considérablement l’apport de sédiments au réservoir. Par contre, la facture potentielle de 31 millions de dollars rend réticente la ville de Victoriaville à entreprendre un tel projet. Cet argent serait investi à des dizaines de kilomètres de celle-ci, je comprends très bien qu’elle réagisse ainsi. C’est pourquoi lors de l’audience, plusieurs interventions de producteurs agricoles on fait part d’enrochement économique. Les enrochements proposés par les firmes d’ingénieries avec des pierres en provenance de carrière demeurent très coûteuse, ce qui tend ceux qui en défraient les coûts à s’en tenir au minimum, et parfois n’améliorant pas leur sort ainsi. (Voir photo 001) Il faut comprendre que de payer près de 1000$ du mètre linéaire pour enrocher une berge excède les capacités financières des propriétaires riverains. C’est pourquoi la fameuse citation de ‘’placer le gravier du centre sur la berge’’ revient si souvent. Une rivière comme la Bulstrode, débordante de gravier, parfois même tellement présent qu’il en est problématique, pourrait trouver solution en déplaçant les dépôts de gravier qui n’ont même pas

contact avec l'eau pour en faire une berge solide et économique. Un minimum d'entretiens périodique pourrait également être envisagé étant donné le faible coût de la mise en place de la berge. De plus, une stabilisation économique et à sa juste valeur rend possible des collaborations avec les propriétaires riverains. Bien sûr, les lois empêchent ce type d'aménagement, mais est-ce que s'inspirer des démarches possibles pour le nettoyage des cours d'eau verbalisés afin de s'assurer d'une surveillance adéquate lors des travaux pourrait être possible? Je crois que ce serait une situation plus qu'envisageable.

En une brève conclusion, je voulais seulement vous rappeler que cette requête a été écrite dans le but de protéger nos terres agricoles et non pas de vendre ce qui nous reste à qui que ce soit, ou encore d'aller les puiser dans un barrage quelques centaines de mètres plus bas. Aménager cette rivière, tel que mentionné, une solution gagnant-gagnant entre ville et campagne.

Espérant que cette commission règle cette problématique qui dure depuis trop longtemps.

Merci

Cédric Allaire

Annexe :

Photo 001 : Enrochement minimal effectué par le MTQ pour sauver la route 263 à St-Norbert d'Arthabaska. Tel que mentionné, un enrochement complet du site d'érosion aurait pu éviter une telle dégradation du projet à long terme.

Photo 002 : Site d’érosion facilement réparable s’étant formé en quelques heures seulement au printemps 2020. Une augmentation évidente de la superficie érodable est facilement prévisible si rien n’est fait à court terme.

Photo 003 : Photo présentée devant la commission, d’une bande riveraine quasi parfaite, ayant plus de 30 ans de service. Cet aménagement ayant été fait par un bouteur. Technique économique et durable désormais interdite.

Photo 004 : Photo présentée devant la commission, d’un site d’érosion en émergence. Un travail des berges et de l’amas de gravier serait économique et assurerait une diminution importante de l’érosion. Technique également prohibée.

Photo 005 : Site d’érosion qui n’a pas pu être contrôlé à temps. Les travaux de réaménagement nécessaire seront donc nettement plus coûteux en plus d’engendrer d’importantes pertes à ce producteur agricole.